

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 8 SEPTEMBRE 2021 à 18h30

Présents : BRUN Yves – BALITOUT Jacqueline - LEGRAND Aline – DELPLANQUE Sandrine - LELIEVRE Éric - MEURISSE Jocelyne - MACIEJEWSKI Marie-Laure - DUMONT Éric - MORET Valérie – MONDOT Monique – DEROCH Pascal – VALDEGAMBERI Edwige – HYPOLITE LEBAS Régine – DUEZ Cédric – LEBLOND Céline – CLIN Bruno – CARINCOTTE Daniel.

Absents excusés : LEQUEUX Jean-Bernard donne pouvoir à MACIEJEWSKI Marie-Laure,
FRUCHART Didier donne pouvoir à BRUN Yves,
DUMIOT Jacques-Emmanuel donne pouvoir à MORET Valérie
LALOUS Christophe – SYLLEBRANQUE Magali – LECLERE Thierry

Monsieur Cédric DUEZ a été élu **secrétaire de séance**

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos.

Suite à un vote à main levée, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2021

✓ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL

Délibération : Monsieur le Maire précise que suite à une erreur de saisie d'imputation de la DM 1 il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits pour l'opération de la rue de LAON.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide les virements suivants :

En investissement :

COMPTE	OPERATION		MONTANT
	NUMEREO	LIBELLE	
2051	10166 - 10167	Autre matériel de voirie	- 16 000 €

COMPTE	OPERATION		MONTANT
	NUMEREO	LIBELLE	
2031	10167	Ingénierie phase finale rue de LAON – ADICA VERDI	+ 4 000 €
2151	10166	Rue de LAON – voirie phase finale	+ 12 000 €

Modifie la délibération DEL 30062021-03-DE

Délibération : Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits pour acheter une nouvelle tondeuse à gazon.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide les virements suivants :

En investissement :

COMPTE	OPERATION		MONTANT
	NUMEREO	LIBELLE	
21578	10212	Autre matériel de voirie	+ 1650 €

Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : + 1650 €

En fonctionnement :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION		MONTANT
		NUMEREO	LIBELLE	
023	Virement à la section d'investissement			+1650 €
011	615221		Bâtiments publics	- 1650€

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L ASSOCIATION DE TENNIS

Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE d'attribuer :

Une subvention de 300 € à l'Association de TENNIS.

De virer les crédits nécessaires au chapitre 65 compte 6574 – subventions de fonctionnement d'un montant de 300 €.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AYANT POUR COORDONNATEUR LA CAPL POUR L'ACQUISITION DE DEFIBRILATEURS

Monsieur le Maire informe que lors de sa dernière assemblée, le 7 juillet dernier, la CAPL a voté pour un groupement de commandes en matière d'acquisition de défibrillateurs. La commune d'Athies-sous-Laon ayant besoin d'acquérir un nouveau défibrillateur pour la salle polyvalente, il semblerait judicieux d'adhérer à ce groupement de commandes afin de bénéficier de meilleurs tarifs.

Délibération : La Communauté d'agglomération du Pays de Laon (CAPL), certaines de ses communes membres et certains syndicats scolaires ayant leur siège social sur une des communes membres de la CAPL ont identifié des besoins communs en matière d'acquisition de défibrillateurs.

Dans ce cadre, les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique permettent la constitution de groupements de commande entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés dans le but de répondre à des besoins identifiés.

Ce faisant, considérant les avantages attendus d'un groupement de commandes, et notamment l'obtention de meilleures conditions financières et opérationnelles, la constitution d'un groupement de commandes pour répondre à ce besoin apparaît pertinente.

Aussi, il est proposé que la Communauté d'agglomération du Pays de Laon soit le coordonnateur du groupement, dans les conditions prévues par le projet de convention constitutive ci-annexé, et assume, à titre gratuit, les missions définies à l'article 4.2 dudit projet, du recensement des besoins à l'exécution des marchés publics conclus.

La Communauté d'agglomération assurera le paiement des prestations, et refacturera ensuite, TTC, aux communes membres et aux syndicats scolaires, la part qui leur est propre, déduction faite des éventuelles subventions perçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

1 – **D'APPROUVER** la constitution et le fonctionnement du groupement de commande dont le projet de convention constitutive est ci-après annexé,

2 – **DE DESIGNER** la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, représentée par Monsieur le Président ou son représentant, comme coordonnateur du groupement,

3 - **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ou son représentant, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres relatifs à l'objet du groupement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

4 – **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention ci-après annexée.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération : Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaire au fonctionnement des services.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer un poste d'Attaché à temps complet,
- De supprimer un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- De créer un poste de Rédacteur à temps complet,
- De supprimer un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent décide :

- De modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2021 comme suit :

Filière : technique Cadre d'emploi : Adjoint Technique Grade : Adjoint Technique	Ancien effectif : 9 Nouvel effectif : 9
Filière : technique Cadre d'emploi : Adjoint Technique Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Ancien effectif : 3 Nouvel effectif : 3
Filière : médico-sociale Cadre : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Grade : Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 1
Filière : administrative Cadre d'emploi : adjoint administratif Grade : adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0
Filière : administrative Cadre d'emploi : rédacteur territorial Grade : rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 0
Filière technique Cadre d'emploi : Agent de maîtrise Grade : Agent de maîtrise principal	Ancien effectif : 1 Nouvel effectif : 1
Filière : administrative Cadre d'emploi : adjoint administratif Grade : adjoint administratif	Ancien effectif : 2 Nouvel effectif : 2
Filière : animation Cadre : adjoint d'animation Grade : adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Ancien effectif : 2 Nouvel effectif : 2
Filière : administrative Cadre : attaché territorial Grade : attaché	Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1
Filière : administrative Cadre : Rédacteur territorial Grade : rédacteur	Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1

D

ENOMINATION DU STADE MUNICIPAL

Délibération : Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité de rendre un hommage public à une personne pour son parcours et son dévouement au sein de l'association du C.S.O.A Football,

Considérant que Monsieur Bernard HARANT s'est engagé comme bénévole entraîneur-dirigeant depuis 1986, avec une période de Présidence de 1998 à 2003,

Considérant que le stade municipal où évolue l'association du CSOA Football est dépourvu de nom à ce jour,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner au stade municipal le nom de Bernard HARANT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

Approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide que le stade municipal portera désormais le nom de Bernard HARANT.

POINT SUR L'ALSH DE L'ETE

76 enfants différents ont participé à l'ALSH. Deux cas de COVID les 10 derniers jours de juillet.
Le prochain ALSH aura lieu du 25 octobre au 5 novembre prochain.
Les inscriptions se feront le 9 octobre 2021.

POINT SUR LA RENTREE

84 élèves en maternelle
175 élèves en élémentaire.
La directrice de la maternelle est Madame DUCHANGE.
La directrice par intérim de l'école élémentaire est Madame CHABLE.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Maison de santé : Signature fin juin du compromis de vente
 Dépôt du permis de construire fin juillet
 Bornage de la parcelle le 23 juillet

Des courriers ont été envoyés afin de trouver des solutions pour que des médecins généralistes viennent s'installer sur notre commune. Sur dix courriers, cinq destinataires ont répondu : Xavier BERTRAND Président de la Région Hauts de France, Aude BONNO-VANDORME Députée, Eric DELHAYE Président de la CAPL, Antoine LEFEVRE Sénateur et Madame Carole GRARD Directrice de la CPAM de l'Aisne.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De la prise d'un arrêté de délégation à un conseiller municipal dans le cadre de la transition écologique et des aménagements publics
- Que dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, il pourrait être amené à signer un bail commercial pour l'installation d'un distributeur de fruits et légumes.

Madame DELPLANQUE Sandrine fait un point sur la rentrée des associations et informe le conseil municipal d'une réunion pour la préparation du Flash'Athies prévu le 14 septembre prochain.

Madame BALITOUT Jacqueline informe d'un changement dans le tri sélectif au niveau des déchets collectés dans le conteneur jaune. Le SIRTOM se charge de l'information auprès des administrés.

Monsieur LELIEVRE Eric informe le conseil municipal qu'il a réuni la commission environnement le 2 septembre dernier. Cette réunion avait pour objet l'analyse du rapport du CAUE concernant l'aménagement des abords de la salle polyvalente et du secteur de la grande fosse.
Prochaine réunion environnement le 7 octobre.

Séance levée à 20 h 37